

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
📠 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 03 janvier 2023

ARRETE N° 2023-001

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de l'Entreprise SAS LEANDRI Denis, afin d'effectuer des travaux de requalification des voiries communales, pose de réseaux secs et humides, entre le rond-point de la Poste et le rond-point du Centre de Formation et la voirie communale, autour de la résidence « Mare é Piana ».

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise SAS LEANDRI Denis, la circulation sera alternée et réglementée par feux de 07H00 à 16H00, pour une durée de trois cent jours, à partir du 09 janvier 2023.
- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.
Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise SAS LEANDRI Denis.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 03 janvier 2023
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI